

## **Alerte défiscalisation !**

### **Déduction de 66% de votre don sur vos impôts !**

**Même si donner à une association est un geste généreux spontané dont on n'attend rien en retour, en bon gestionnaire du budget familial, on en limite parfois le montant. Mais on l'oublie trop souvent : chaque don est déductible à 66% des impôts. Une raison de plus pour faire un don à l'AFM-Téléthon avant le 31 décembre !**

Le Téléthon 2021 a montré à chaque donateur combien sa générosité permet de changer la vie des malades et de leur famille. Des maladies rares longtemps considérées comme incurables bénéficient aujourd'hui de traitements innovants mis au point dans nos laboratoires et ces traitements sauvent des vies et inversent le cours de la maladie. Jules, qui, avant la thérapie génique, était privé de tout mouvement, fait du vélo, Victoire se met debout, Hyacinthe et Augustin ont fait leur rentrée à l'école maternelle... **En soutenant le Téléthon, vous êtes les acteurs d'une véritable révolution de la médecine.**



*« Aujourd'hui, Victoire progresse chaque jour. La thérapie génique a sauvé ma fille. Sans le Téléthon, sans la recherche, sans les dons, ma fille ne serait plus là. »*

**Le soutien de chacun est indispensable pour accélérer encore nos recherches et proposer demain un traitement à ceux qui attendent comme Pierre, Marine, Jonas...**



*Les muscles de Pierre le lâchent un peu plus chaque jour. Mais les chercheurs du Téléthon ne le lâcheront pas. Un essai clinique est en cours de préparation dans sa maladie.*

**« Les premières victoires montrent le chemin. Les chercheurs nous le disent : ils savent comment combattre la maladie, c'est juste une question de moyens. »**

**Laurence Tiennot-Herment, Présidente de l'AFM-Téléthon**

**Selon le code des impôts, 66% de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu :**

Montant de votre don	Votre dépense réelle
35 €	11,90 €
55 €	18,70 €
75 €	25,50 €
100 €	34,00 €
175 €	59,50 €

#### **On vous aide !**

Calculez le montant de votre don 2021 sur la calcullette fiscale de l'AFM-Téléthon. Vous saurez en temps réel la somme que vous recevrez des impôts au mois de janvier et juillet 2022. **GO →**

**CALCULETTE FISCALE**

En 2019, vous avez donné :

Votre déduction fiscale sur votre don 2019 :

Pour un don 2021 de :

**Vous recevez un acompte des impôts en janvier 2022 de :**

**Vous percevrez en juillet 2022 un solde de :**

Montant du don que vous souhaitez effectuer en 2021 :

**JE FAIS UN DON**

Montant total de votre déduction fiscale 2019 :

**Pour faire un don : [www.telethon.fr](http://www.telethon.fr)**